

REGLEMENT DE LA COURSE « LA FLEURYSSOISE »

Article 1

La Fleuryssoise 2026 est organisée par le CJF et se déroulera le dimanche 08 novembre 2026. Les courses de 10 km et 5 km sont labellisées FFA régionale et donc qualificatives.

Article 2 : PARCOURS

- ✚ Un parcours de 10 KM : Deux boucles de 5 km dans Fleury les Aubrais – Départ et arrivée à la Passerelle.
- ✚ Un parcours de 5 KM : Une boucle de 5 km dans Fleury les Aubrais – Départ et arrivée à la Passerelle.
- ✚ Un parcours de 2 KM : deux boucles de 1 km- Départ et arrivée à la Passerelle.
- ✚ Un parcours de 1 KM : une boucle de 1 km- Départ et arrivée à la Passerelle.
- ✚ Un parcours de 800m dans le parc de Lamballe.

Article 3 : HORAIRES

- 5 km : Départ à 9h00
- 800 m : Départ à 9h45
- 1 km : Départ à 10h
- 2 km : Départ à 10h en même temps que le 1 km
- 10 km : Départ à 10h45

Article 4 : COURSE

Les courses sont ouvertes à toutes les personnes, licenciées à la fédération française d'athlétisme. Les licences délivrées par la FFA sont : la licence Athlé Compétition, Athlé entreprise, Athlé running délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la course.

Les licences sportives, en cours de validité à la date de la course, sur lesquelles apparaissent par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, Fédération sportive des ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP, sont acceptées.

Les non licenciés doivent être munis d'un Parcours Prévention Santé (PPS) de moins d'un an et le transmettre à l'organisateur au plus tard lors du retrait du dossard.

Les participants devront être nés au minimum en 2011 pour les 10 km et en 2013 minimum pour le 5 km. Les participants du 2 km devront être nés en 2014 et 2015. Les participants du 1km devront être nés en 2016 et 2017. Les participants du 800 m devront être nés en 2018, 2019 et 2020.

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation par des participants d'engins mécaniques est interdite (rollers, patins à roulettes, skate, etc.) sauf accord des organisateurs de la course.

LES ACCOMPAGNATEURS / SUIVEURS SONT INTERDITS sauf accord des organisateurs de la course.

Les participants s'engagent à respecter les clauses du présent règlement et à accomplir la distance de l'itinéraire déterminé par les organisateurs dans le respect des indications des commissaires de course.



Toute fraude entraînera la responsabilité du participant, voire son retrait de la course. Les licenciés doivent transmettre leur licence à l'organisateur au plus tard lors du retrait du dossard.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les dossards seront à retirés maximum une demi-heure avant le début de chaque course, passé ce délai aucun retrait ne sera accepté.

Article 5 : CLASSEMENT

Un classement sera établi pour toutes les courses chronométrées.

ARTICLE 6 : RÉCOMPENSES

5 km : lots aux trois premiers du scratch masculin et féminin. 1^{er} minime garçon et fille, 1^{er} cadet garçon et fille.

10 km : primes aux trois premiers du scratch masculin et féminin et lots à tous les premiers de chaque catégorie junior, espoir, sénior, M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9, M10, masculin et féminin.

Prime aux premiers licenciés FFA de la ligue Centre Val de Loire, masculin et féminin.

Pas de cumul possible pour les récompenses scratch et catégorie, ni pour les courses.

Lots pour tous les enfants.

Article 7 : RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement au minimum aura lieu à chaque tour, ainsi qu'un à l'arrivée.

Article 8 : SÉCURITÉ

La sécurité est assurée par les policiers municipaux de la ville de Fleury les Aubrais. Des commissaires de course seront postés aux intersections pour veiller au bon déroulement de la course.

Article 9 : ENGAGEMENT

Ils se feront le matin de la course sous format papier ou sur le site internet de Protiming jusqu'au vendredi 6 novembre à minuit. Possibilité d'inscription sur place le matin de la course 30min avant le départ.

Ils devront être obligatoirement accompagnés des droits d'engagement :

- **Pour le 10 km :**
 - * 18 € (-3 € pour les licenciés) en septembre,
 - * 19 € (-3 € pour les licenciés) en octobre,
 - * 20€ (-3 € pour les licenciés) en novembre,
 - * 24€ sur place.
- **Pour le 5 km :**
 - * 13 € (-3 € pour les licenciés) en septembre,
 - * 14 € (-3 € pour les licenciés) en octobre,
 - * 15 € (-3 € pour les licenciés) en novembre,
 - * 19 € sur place.
- **Pour les 2 km :**
 - * 4 €, 5 € sur place.
- **Pour le 1 km :**
 - * 3 €, 4 € sur place.
- **Pour le 800 m :**
 - * 3 €, 4 € sur place.

Attention les prix indiqués ne prennent pas en compte les frais de gestion facturés par la société de chronométrage en cas de règlement sur leur site.

Article 10 : ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Les organisateurs seront couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la MAIF.

Article 11 : ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Article 12 : DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Article 13 : ANNULATION DE LA COURSE

Possibilité de remboursement en cas d'annulation de la course du fait de la Mairie de Fleury les Aubrais ou de la préfecture suivant les délais d'annulation ou tout événement indépendant de l'organisation qui pourrait avoir des conséquences sur la sécurité des participants et le bon déroulement de l'événement.

NB : ce règlement est susceptible de modification en fonction des décisions sanitaires en vigueur au jour de la course.